



# Commune de Muriaux



## Avis officiel – Septembre 2024

### ✧ **Assemblée communale extraordinaire** **mercredi 30 octobre 2024 à 20h00**

Salle de séminaire de la Croix-Fédérale à Muriaux

#### Ordre du jour :

- 1° Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2° Discuter et voter le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et son règlement tarifaire
- 3° Discuter et voter l'option stratégique relative à l'avenir et l'assainissement énergétique des bâtiments communaux des Emibois et de Muriaux
- 4° Information sur le changement des noms de rues du Peuchapatte

Les règlements mentionnés au point 2° sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet [www.muriaux.ch](http://www.muriaux.ch), où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

### ✧ **La séance d'information** prévue le 13 novembre est annulée et repoussée au **mardi 19 novembre 2024 à 20h00**

Salle de séminaire de la Croix-Fédérale à Muriaux

**Objet** : Présentation et discussion du nouveau plan d'aménagement local (PAL)

*Conseil communal, septembre 2024*